Jean-Pierre TRICOT (Anvers, Belgique)

B 23

CURRUS TRIOMPHALIS ANTIMONII ou LE TRIOMPHE DE LA IATROGENESE

« Ad scribendum de antimonio requiritur profunda meditatio. »

Basilius VALENTINUS.

Les affection iatrogènes font l'objet de nos jours de plusieurs congrès savants et de nombre de colloques spécialisés. Sont-elles donc tellement caractéristiques de la seconde moitié de ce siècle ? D'aucuns pourraient objecter que l'Histoire de la Médecine n'est qu'une longue et monotone Histoire de la Iatrogenèse — inconsciente il est vrai — des temps les plus reculés jusqu'au XIXe siècle et et que ce n'est qu'au cours de ces dernières années que le Corps médical a pris conscience du concept.

Il n'en est rien. On peut raisonnablement accepter que la iatrogenèse consciente a toujours existé. L'histoire des différentes applications médicales de l'antimoine nous édifie à ce sujet.

L'antimoine connut son heure de gloire au cours du XVIIe siècle (14), et ceci surtout après la parution et après la diffusion d'un petit livre très curieux, « Currus Triumphalis Antimonii ». On croit savoir (6) que l'auteur de cet opuscule s'appelait Johann Thölde et qu'il était chémiatre, disciple de Paracelse, un des penseurs les plus originaux du monde médical du XVIe siècle, père de la pharmacologie chimique.

Des influences alchimiques ont très certainement joué un rôle lors de la rédaction du petit livre. Ne dit-on pas que la stibine ou sulfure d'antimoine aurait pu être une des matières premières pour réaliser le Grand Œuvre, dont les alchimistes font tant de cas (9). Le nom de Basile Valentin n'est pas inconnu dans leurs milieux. Il s'agit d'un personnage mythique du XVe siècle dont on prétend qu'il aurait été moine au couvent bénédictin d'Erfurt en Haute-Thuringe. Aucun document ne permet de prouver qu'il ait jamais existé (5, 9). Il s'agit probablement d'un double patronyme tiré du grec et du latin et signifiant « vaillant roi » ou « puissant roi ».

De curieuses histoires circulaient à propos de ce moine (12). L'une d'elles tente de fournir une explication éthymologique au mot antimoine. Basile Valentin avait l'habitude de jeter les résidus de ses expériences chimiques dans les mangeoires des cochons élevés dans l'abbaye. On obtint un effet splendide et inattendu : les porcs engraissaient à vue d'œil et jamais les jambons ne furent aussi appétissants. Se basant sur cette expérience Basile Valentin administra le produit à ses frères en religion. Ils moururent tous. On en conclut qu'il devait exister une contre-indication vis-à-vis des membres du clergé régulier, d'où le nom « anti-moine ».

C'est donc sous le pseudonyme de Basile Valentin que Johann Thölde écrivit en 1604 le premier traité important concernant les modes de préparation, les caractéristiques et surtout les vertus thérapeutiques de l'antimoine. Il s'agit d'un

petit livre dont je dispose d'une traduction latine de 1671, *in duodecimo*, comptant environ 350 pages, de la main d'un médecin amstellodamois, Theodorus Kerckringius, qui y ajoute ses propres commentaires (16).

En parcourant le livre nous constatons que le succès de l'antimoine en tant que médicament s'appuie sur une analogie assez simpliste (qui nous fait penser indirectement à la théorie des signatures). Puisque l'antimoine aide à extraire les impuretés de l'or, il doit également évacuer celles du corps. (*Hoc eo modo praeparatum elixir antimonii penetrat purgatque corpus, quemadmodum antimonium penetrat aurum illudque liberat ab omni impuritate*). L'antimoine éliminera ces souillures par l'expulsion des humeurs peccantes, ce qui sera schématisé quelques années plus tard (1606) par Libavius de façon assez brutale par ces trois mots : « *vomere, sudare, cacare* » (10). Comme l'antimoine présentait des affinés pour s'allier à l'or, on ne tarda pas à lui prêter des caractéristiques extraordinaires, ce qui lui valut le nom de « regulus » c'est-à-dire de « petit roi » (4).

Dans le « Char Triomphant de l'Antimoine » nous lisons que selon le mode chimique de préparation (*omnis laus antimonii in praeparatio ejus consistit*), l'antimoine peut être employé pour la guérison de tous les maux. Je cite dans le désordre : toutes les sortes de fièvres, y compris la fièvre tertiaire, la quaternaire et toutes les autres, la lèpre, la peste, le typhus, toutes les affections pulmonaires et gastro-intestinales, les calculs rénaux, toutes les infirmités, etc. L'antimoine purifie le sang, stimule et tonifie l'homme tout en le rajeunissant. En résumé Basile Valentin prétend que, pour autant que la partie venimeuse de l'antimoine ait été transformée en médicament, il y a moyen d'en confectionner des remèdes contre tous les maux. L'antimoine est comparé au feu : il imprègne les maladies et, après un temps de préparation, il les détruit entièrement par coction. (*Potest ex antimonio, si prius venenum ejus commutetur in remedium, medicina confici, quae omnes morbos radicitur eruat, atque instar ignis penetret, praeparet et coquendo consumit.*)

Tout le monde ne partageait pas la même opinion. Déjà en 1566 la Faculté de Paris avait déclaré une « Guerre de Cent Ans » à l'antimoine. Ceci après un arrêt solennel du Parlement de la même ville proscrivant formellement son emploi. La querelle acharnée entre partisans et adversaires de l'antimoine peut être comparée à celle qui divise actuellement défenseurs et opposants à l'emploi de l'énergie nucléaire.

Quelles étaient les raisons pour lesquelles l'antimoine avait été condamné en 1566 ? Une conjonction de plusieurs facteurs (14). Tout d'abord l'antimoine avait été introduit en médecine par les alchimistes et non par les gens de l'Art ; à Paris il avait été importé de la faculté concurrente de Montpellier et enfin et surtout, ses effets secondaires n'étaient pas négligeables et, contenant presque toujours un peu d'arsenic, dont il pouvait difficilement être dissocié, il provoquait de nombreux « accidents » mortels.

A ce propos et entre parenthèses, de récentes analyses toxicologiques ont permis de déceler la présence d'arsenic dans des mèches de cheveux conservées de Napoléon (17). Il ne faut pas en déduire *ipso facto* que celui-ci aurait été sciemment empoisonné à l'arsenic. Le coupable peut tout aussi bien avoir été l'antimoine.

De sombres machinations firent apparaître la formule du Vin Emétique dans le Codex de 1638. Ceci continua à échauffer les esprits. Guy Patin qualifia l'antimoine de « *diabolum medicamentum* » (14). Molière, qui aurait perdu son fils unique et un excellent ami suite à l'administration de la drogue la railla ainsi dans sa pièce *Dom Juan* (1665) :

Sganarelle. — Il y avait un homme qui depuis six jours était à l'agonie, on

ne savait plus que lui ordonner et tous les remèdes ne faisaient rien. On s'avisa enfin de lui donner de l'antimoine.

Dom Juan. — Il réchappa, n'est-ce pas ?

Sganarelle. — Non, il mourut.

Dom Juan. — L'effet est admirable.

Sganarelle. — Comment ! Il y avait six jours entiers qu'il ne pouvait mourir, et cela se fit tout d'un coup ; voulez-vous rien de plus efficace ?

Toutefois l'antimoine fut réhabilité officiellement par un nouvel arrêt du Parlement de Paris de 1666 (14). Ceci suite à la guérison de Louis XIV, atteint d'une fièvre typhoïde durant sa campagne des Flandres de 1658, et à qui un médecin d'Abbeville avait administré 22 doses d'émétique.

Comme indiqué plus haut, Basile Valentin ne fut pas le premier à préconiser l'usage interne de l'antimoine. Au XVIe siècle Paracelse prôna l'emploi des sels d'antimoine ce que fit déjà 450 ans avant lui le Carthaginois Constantin l'Africain (1). On remonte ainsi à Rhazès, médecin arabe du IXe siècle, qui, suite au perfectionnement et à la vulgarisation de l'emploi de l'alambic, inventa l'alcool. *Al-khôl* signifie antimoine pulvérisé. Le mot antimoine — et ceci est l'étymologie correcte — provient de l'arabe *'ithmid.* Le khôl, collyre d'antimoine employé comme maquillage pour noircir les paupières, était déjà en usage chez les Hébreux et les Grecs (12). Hippocrate aurait reconnu les vertus purgatives de l'antimoine (12). Enfin, mentionnons que l'usage de l'antimoine était également connu tant des Assyriens et des Babyloniens que des Egyptiens (15).

Après sa réhabilitation de 1666 l'antimoine connut un succès ininterrompu jusque très récemment. En Belgique ce n'est qu'en 1966 qu'il disparaîtra officiellement des ordonnances. Dans la 4e édition de la Pharmacopée Officielle Belge (1930) nous retrouvons encore toujours les méthodes de préparation et d'analyse du Kermès Minéral de Cluzel et du Tartre Emétique. Elles ont disparu dans la 5e édition de 1966. Actuellement quelques dérivés antimoniaux sont encore employés en médecine tropicale pour combattre certaines shistosomiases et leishmanioses (7, 8).

Durant 4 siècles l'antimoine aura ainsi connu sa longue heure de gloire et ceci sous diverses formes dont voici les principales.

Le métalloide d'antimoine servait à confectionner des petites pilules à effet purgatif que l'on avalait et que l'on rendait par les selles à peu près telles qu'on les avait prises ; aussi les appela-t-on pilules perpétuelles (4). Dès le XVIIe siècle, et en alliage avec l'étain, l'antimoine servait également à fabriquer des gobelets dans lesquels on laissait séjourner du vin blanc, qui acquérait ainsi des propriétés purgatives. Ces gobelets étaient appelés *pocula emetica* et leur usage était surtout répandu en Allemagne (6).

L'émétique ou tartrate antimonié de potasse fut décrit pour la première fois par Hadrianus a Mynsicht dans son livre *Thesaurus Medico-Chymicus* (1631) (13). De tous les antimoniaux il est celui qui possède des propriétés vomitives au plus haut degré. On s'en servait aussi comme purgatif et il était la base d'une foule de préparations pharmaceutiques, entre autres de l' « eau bénite », l'un des purgatifs dont se compose le traitement de la colique des peintres dits de la Charité, et du vin antimonié (vin d'émétique) employé ordinairement comme diaphorétique (4). En application topique le tartre, tout comme le chlorure d'antimoine (*beurre d'antimoine),* sont des caustiques qui agissent avec énergie et promptitude. On s'en servait pour cautériser les morsures des animaux enragés et des serpents venimeux (4).

La dose thérapeutique de l'émétique est très proche de la dose toxique (3). L'effet vomitif est accompagné d'une forte dépression du système nerveux central

et du système cardiovasculaire qui sont les précurseurs d'une paralysie de ces centres. L'émétique ne guérissait pas les pneumonies, mais les provoquait (6). De tous temps d'autres effets secondaires virulents et fréquents furent également décrits tels que diarrhées aiguës, néphrites hémorragiques et hépatites.

Le Kermès Minéral est un dérivé antimonial sulfuré à action expectorante et diaphorétique à petite dose et également émétique à dose plus élevée (2). L'emploi médicinal de cette poudre roussâtre, inodore et sans goût, n'a aussi disparu que fort récemment. Actuellement on s'en sert encore dans l'industrie, lors de l'application de certaines techniques de vulcanisation et au cours de certains procédés de fabrication d'allumettes et de feux d'artifice (3).

Il s'agit d'un feu d'artifice de passions diverses que le « Char Triomphant de l'Antimoine a fait exploser en jouant le rôle de détonateur.

« *L'antimoine est délétère et, comme tel, doit être classé parmi les simples de nature vénéneuse ; de plus, il n'existe pas de préparation qui puisse le corriger, de manière à en permettre l'usage sans danger* » avait décrété la Faculté en 1566. Basile Valentin l'avait transformé en panacée universelle. A la fin du XIXe siècle les préparations antimoniales sont encore qualifiées d'être les plus utiles agents de la Matière Médicale (4).

S'agit-il de Iatrogenèse consciente ? Dans un certain sens la réponse est affirmative : la toxicité antimoniale est connue depuis plus de quatre siècles. Mais soyons nuancés. Ne retrouverait-on pas ici des éléments d'instinct et de magie, principales caractéristiques de la Médecine Primitive, encore si actuelle? (11)

BIBLIOGRAPHIE

1. DILLEMANN G. — La Pharmacie du III.e siècle à l'époque contemporaine. In : tome V de l'Histoire de la Médecine, de la Pharmacie, de l'Art Dentaire et de l'Art Vétérinaire, édité par Poulet, J., Sournia, J.-C. et Martiny, M. Paris, Albin Michel, Laffont, Tchou, 1978.
2. DORVAULT, F. — L'Officine. Répertoire Général de Pharmacie Pratique. Paris, Vigot Frères, 1948 (1re éd. : 1844).
3. DREISBACH, R. H. — Handbook of Poisoning : Prevention, Diagnosis and Treatment. 10e ed. Los Altos, Lange Medical Publications, 1980.
4. DUPINEY DE VOREPIERRE, B. — Dictionnaire Français Illustré et Encyclopédie Universelle. Paris, Calmann Lévy, 1879.
5. ELOY, N. F. J. — Dictionnaire Historique de la Médecine ancienne et moderne. Mons, H. Hayois, 1778.
6. GARRISON, F. H. — History of Medicine. Ard ed. Philadelphia, Saunders, 1921.
7. GENTILINI, M., DUFLO, B. et CARBON, G. — Médecine Tropicale. Paris, Flammarion, 1972.
8. GOODMAN, A. G., GOODMAN, L. S. and GILMAN, A. — The Pharmacological Basis of Therapeutics. 6th ed. New York, Macmillan, 1980.
9. HUTIN, S. — La vie quotidienne des alchimites au Moyen Age. Paris, Hachette, 1977.
10. LIBAVIUS, A. — Opera Chymica. VII Vol. Edita Francof., 1606.
11. LICHTENTHAELER, C. — Histoire de la Médecine. Paris, Fayard, 1978.
11. LICHTENTHAELER- C. — Histoire de la Médecine. Paris, Fayard, 1978. Geschichte der Medizin. Köln-Lövenich, Deutscher Artze-Verlag, 1975.
12. MILLEPIERRES, F. — La vie quotidienne des médecins au temps de Molière. Paris, Hachette, 1964.
13. MYNSICHT, Hadrianus a. Thesaurus Medico-Chymicus. Hamburgi, apud Frobenium, 1631.
14. RAYNAUD, M. — Les médecins au temps de Molière, 2e éd. Paris, Didier, 1863.
15. SIGERIST, H. E. — A History of Medicine. Vol 1 ; Primitive and Archaic Medicine. New York, Oxford University Press, 1951.
16. VALENTINUS, Basilius. — Currus Triumphalis Antimonii. Commenté par Kerckringius Theodorus Amstelodami, Andreae Frisii, 1671.
17. WIEDER, B. et HAPGOOD, D. — Qui a tué Napoléon ? Paris, Grasset, 1982.